



**mouvement
écologique**

Malgré l'autocollant de la Poste : des malintentionnés apposent des autocollants publicitaires non sollicités sur les boîtes aux lettres luxembourgeoises - Le Mouvement Ecologique demande à la politique de mettre un terme à cette pratique

À partir de janvier 2024, la publicité ne pourra plus être distribuée aux foyers luxembourgeois que si les habitants expriment expressément ce souhait en apposant un autocollant correspondant sur leur boîte aux lettres. Le Mouvement Ecologique salue expressément cette nouveauté, de même que le fait que la Poste mette à disposition des ménages des autocollants préfabriqués à cet effet.

Il n'est cependant pas admissible que des inconnus collent parallèlement de tels autocollants sur les boîtes aux lettres sans l'accord des propriétaires. Le Mouvement Ecologique s'engage depuis des années déjà contre le flux de publicité dans les boîtes aux lettres et le gaspillage de papier qui en découle. Il y a une trentaine d'années, l'organisation a inventé le petit autocollant jaune vif portant l'inscription "Keng Reklammen ! wgl.", qui figure aujourd'hui sur la majorité des boîtes aux lettres.

Si l'autocollant n'a pas toujours été respecté lors de son introduction, il est aujourd'hui considéré comme une institution au Luxembourg. Grâce à lui, des milliers de tonnes de papier ont pu être économisées au fil des décennies, comme le prouvent les estimations du Mouvement Ecologique. Selon des évaluations récentes, l'autocollant a permis d'abattre environ 23.000 arbres de moins au fil des ans.

Depuis, les mentalités ont évolué au Luxembourg et une loi inversant la situation entre enfin en vigueur à partir de la nouvelle année. À partir de janvier 2024, les ménages qui souhaitent recevoir de la publicité devront l'indiquer explicitement sur leur boîte aux lettres en y apposant un panneau ou un autocollant correspondant.

Le Mouvement Ecologique salue expressément cette mesure. Cela permet d'économiser potentiellement de vastes quantités de matières premières et les citoyens luxembourgeois ne seront plus embêtés par des envois non souhaités.

Le Mouvement Ecologique trouve inacceptable que des autocollants non sollicités ("**OUI PUB**") soient apposés sur les boîtes aux lettres sans l'accord des habitants. Le Mouvement Ecologique demande aux responsables politiques de mettre fin à cette pratique le plus rapidement possible.

Ceci est d'autant plus problématique que la Poste distribue des autocollants que les habitants peuvent apposer volontairement. Le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Intérieur (responsable de la sécurité intérieure) ainsi que les communes concernées sont particulièrement concernés.

"Le Mouvement Ecologique s'engage depuis de nombreuses années pour que les habitants du Luxembourg puissent décider eux-mêmes s'ils veulent ou non recevoir de la publicité dans leur boîte aux lettres. La majorité ne le souhaite pas et contribue ainsi à économiser les matières premières et à protéger l'environnement. Le fait que des inconnus collent maintenant des autocollants sur les boîtes aux lettres autorisant le dépôt de publicité est probablement illégal et la politique doit maintenant agir dans l'intérêt des consommateurs et mettre immédiatement un terme à cette pratique", déclare Emile Espen, membre du comité du Mouvement Ecologique.

Le Mouvement Ecologique est confiant que la politique réagira et réglera le problème. Si la politique ignore le problème et n'entreprend rien contre cette pratique, le Mouvement Ecologique envisage de porter plainte contre inconnu.

Mouvement Ecologique asbl 14.12.2023